

---

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS

19 Juin 2014

---

*Le Conseil Communautaire s'est réuni le Jeudi 19 juin 2014 à 19h00 à SAINT-JACQUES D'AMBUR, Salle Rochefort, sous la Présidence de Lionel MULLER.*

Date de convocation : 12 Juin 2014  
Nombre de membres en exercice : 21  
Nombre de membres présents : 20  
Nombre de membres votants : 21

Etaient présents : GRANGE Jean-Claude, LEROY Anthony, GUILLOT Gérard, COURTADON Geneviève (Bromont-Lamothe), MULLER Lionel, KLOSTER Françoise, DO COUTO Séverine, CERCY Jean-Paul (Chapdes-Beaufort), SABY Frédéric, LABONNE Marie-Jeanne, CHOMETTE Odile (La Goutelle), SERVIERE Gilles, GALICHET Julien (Montfermy), OUACHEM Jean-Pierre, RABAT Jean-Louis, BOURGAILH Mathias (Pontgibaud), TIXERONT Gérard, TEISSANDIER Eliane (St Jacques d'Ambur), GIRAUD-VIALETTE Janette (St Pierre le Chastel)

Excusés : CAILLOUX Luc (Pouvoir à Françoise KLOSTER), GOY Jean-Paul (Pouvoir à Janette GIRAUD-VIALETTE)

Secrétaire de Séance : Gérard TIXERONT

## SANTE/SOCIAL

### MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE /PÔLE DE SANTE

Les professionnels de santé du territoire de Pontgibaud Sioule et Volcans, réunis le 13 janvier dernier, ont acté la création d'une Association afin de coordonner une réflexion autour de la présence médicale du territoire et l'accompagnement du projet de Pôle et Maison de Santé Pluridisciplinaire autour de 5 axes :

- Améliorer l'offre de soins locale par la coordination synergique des acteurs de soins et médicaux et sociaux
- Améliorer la qualité des soins par une amélioration partagée des savoirs professionnels
- Améliorer la promotion de la santé sur le secteur de population concernée par une communication adaptée et homogène
- Favoriser une formation des professionnels de santé et une formation interprofessionnelle
- Promouvoir l'organisation d'une maison et d'un pôle de santé pluriprofessionnel

Le projet de création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire a pour but de :

- Maintenir les professionnels de santé médicaux et paramédicaux, et pallier la désertification médicale des territoires voisins
- Proposer des conditions attractives visant à favoriser l'installation de nouveaux professionnels
- Répondre aux nouveaux modes de pratique de la médecine en favorisant le travail en réseau entre les professionnels, les complémentarités entre les différentes spécialités et permettre une prise en charge globale et coordonnée des patients.
- Pérenniser et élargir l'offre de soins aux patients du territoire
- Offrir un service de proximité de qualité aux habitants

Pour qu'il puisse être mené à bien, ce projet doit être issu d'une démarche collective.

Plusieurs professionnels ont à ce jour acté leur souhait d'intégrer la Maison de Santé et/ou le Pôle de Santé.

Yoann MARTIN, jeune médecin souhaitant s'installer sur Pontgibaud dans le cadre d'une Maison de Santé et Président de la nouvelle Association des Professionnels de Santé Pontgibaud Sioule et Volcans (APSV) a présenté le projet, accompagné par Véronique BARALE, coordinatrice Territoriale de Santé sur les Combrailles qui a exposé les différents projets de Pôle de santé et maison de Santé et a partagé son expérience d'accompagnement des Maison de santé de haute Combraille et Pionsat.

**Le Conseil Communautaire, après délibération, à l'unanimité de ses membres, adopte le principe de lancement d'une réflexion et d'un accompagnement par la Communauté de communes d'un projet de Maison de santé Pluridisciplinaire et Pôle de Santé sur le territoire de Pontgibaud Sioule et Volcans et de lancer la consultation d'une Assistance Maîtrise d'Ouvrage pour accompagner la CCPSV dans la détermination de la faisabilité du projet.**

## PÔLE DE SERVICES INTERCOMMUNAL

### TRAVAUX COMPLEMENTAIRES/OPTIONS - PÔLE DE SERVICES INTERCOMMUNAL

Dans la cadre de l'Aménagement du pôle de services intercommunal, et compte tenu de l'évolution des travaux, il est proposé de valider les options et les travaux supplémentaires suivants :

	Offre de Base	Options		+ et - values de chantier	Travaux supplémentaires		Montant de base + options + TS
LOT 1 - DEMOLITION - GROS ŒUVRE	22 913,30 €			-5 288,00 €	4 157,00 €	Enduit pignon et entrée	<b>21 782,30 €</b>
LOT 2 - MENUISERIES EXTERIEURS	14 566,00 €			3 390,00 €	4 857,00 €	3 blocs portes d'entrée	<b>22 813,00 €</b>
LOT 3 - MENUISERIES INTERIEURS	46 848,64 €	4 435,00 €	Mobilier				<b>51 283,64 €</b>
LOT 4 - PLATRERIE - PEINTURE	54 674,72 €			1 635,87 €	4 122,02 €	Peinture des radiateurs	<b>62 403,66 €</b>
					1 971,05 €	Cloison/Isolation pignon	
LOT 5 - SERRURERIE	11 200,00 €						<b>11 200,00 €</b>
LOT 6 - SOLS COLLE	43 338,00 €						<b>43 338,00 €</b>
LOT 7 - PLOMBERIE SANITAIRE	24 015,48 €	5 149,11 €	Robinets thermostatiques				<b>33 772,05 €</b>
		4 607,46 €	Dépose et repose des radiateurs				
LOT 8 - ELECTRICITE	58 572,36 €	4 339,05 €	Alarme intrusion				<b>64 083,05 €</b>
		1 171,64 €	Lumière indirecte accueil/salle de réunion				
LOT 9 - CARRELAGE - FAIENCE	4 839,20 €						<b>4 839,20 €</b>
LOT 10 - TERRASSEMENT	12 031,50 €						<b>12 031,50 €</b>
LOT 11 - ETANCHEITE	8 107,79 €						<b>8 107,79 €</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>301 106,99 €</b>						<b>335 654,19 €</b>

**Le Conseil Communautaire, après délibération, à l'unanimité de ses membres, valide les propositions présentées ci-dessus et autorise le Président à signer les avenants des marchés avec les artisans.**

## EMPRUNT – PÔLE DE SERVICES INTERCOMMUNAL

Le Président rappelle que le plan de financement du Projet de Maison de services intercommunal prévoit de contracter un emprunt. Les notifications d'attribution de subventions accordées, le Président propose de solliciter un emprunt d'un montant de 150 000 € sur 15 ans.

Suite à une consultation de 4 organismes bancaires et à l'analyse des propositions, considérant que l'offre du Crédit Mutuel propose un coût total de l'emprunt le plus bas, après délibération, **Le Conseil communautaire**, à l'unanimité de ses membres :

- **RETIENT** la proposition du Crédit Mutuel pour un emprunt de 150 000 € sur 15 ans, à un taux à 2,77% à amortissement constant et périodicité trimestrielle pour un montant total des intérêts à 31 681.95 €.
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### AVIS SUR LA VENTE D'UN TERRAIN AU DR THOMAS LAGRANGE – ZAC DE BROMONT-LAMOTHE

Thomas LAGRANGE, chirurgien dentiste, exerçant actuellement sur Pontgibaud, souhaite développer son activité et pour cela acquérir un terrain, actuellement situé sur le périmètre de la ZAC de Bromont-Lamothe de compétence intercommunale, pour implanter un Cabinet dentaire.

Il souhaite acquérir un terrain de 3000 m<sup>2</sup>, sur la parcelle cadastrée XW102, actuellement propriété de Mr BOUDOL, et construire un bâtiment d'environ 300 m<sup>2</sup>.

La commission développement économique a reçu Thomas LAGRANGE afin qu'il présente son projet. Il prévoit la réalisation d'un bâtiment de plein pied, bien intégré dans le paysage, pouvant accueillir plusieurs professionnels et permettre d'apporter à la population locale un service plus diversifié.

La compétence ZAC de Bromont-Lamothe appartient à la Communauté de Communes, et conformément au cahier des charges – règlement de la zone, la Communauté de Communes doit donner un avis sur cette vente. L'ensemble des réseaux sont situés sur le chemin au bord de la parcelle.

**Au vu de ses éléments, Le Conseil communautaire**, à l'unanimité de ses membres,

- **EMET un avis favorable à cette vente** entre Mr BOUDOL et le Dr LAGRANGE sur la ZAC de Bomont-Lamothe,
- **S'ENGAGE à réaliser les travaux de viabilisation de la parcelle.**

### CONTRAT TERRITORIAL D'AGRICULTURE DURABLE - CTAD

Le Président expose le dispositif « Contrat territorial d'Agriculture Durable » mis en place par le Conseil Général, à travers une politique agricole départementale durable qui souhaite « soutenir une agriculture de qualité, respectueuse de l'environnement et créatrice de valeur ajoutée, basée sur des valeurs de solidarité entre les hommes et les territoires » .

Le dispositif CTAD (Contrat Territorial de Développement Durable), financé par le Conseil Général, a pour objet de :

- Renforcer l'attractivité et l'identité du territoire en favorisant le maintien de l'agriculture et son ancrage territorial.
- Encourager l'installation et la transmission d'activités agricoles en facilitant l'accessibilité au foncier agricole et en anticipant les cessions d'exploitations.

Le Président rappelle que la CCPSV, associée avec les communes de Pulvérières et St Ours, a réalisé un diagnostic agricole en 2013 et assure un suivi au travers de son adhésion au Réseau Agricole Combrailles Artense,

Elle remplit donc les conditions pré-requises pour présenter sa candidature auprès du Conseil Général. Le travail de réflexion réalisé par la commission en charge du dossier agriculture pour ce territoire objet du diagnostic, a conduit au choix d'un programme d'action en faveur des candidats à l'installation.

Ce dispositif permet aux porteurs de projets de bénéficier d'une dotation complémentaire dès lors qu'il y a une plus-value inhérente à la diversification dans leur plan d'installation. Cette aide est ouverte aux candidats qui ne pouvaient prétendre à la Dotation Jeune Agriculteur pour des raisons de capacités agricoles et d'âge principalement.

Une grille d'appréciation a été validée par la commission agricole, qui émettra un avis sur chaque nouveau candidat avant de transférer la demande au Conseil Général.

Afin de bénéficier du dispositif dès 2013, il est nécessaire de demander la rétroactivité de mise en place du dispositif sur la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans à partir de la date de dépôt de la demande auprès du Conseil Général.

**Après délibération, Le Conseil communautaire, à l'unanimité des ses membres :**

- **APPROUVE** la proposition du Président sur la candidature de la CCPSV à ce dispositif,
- **ENTERINE** la grille d'appréciation proposée par la commission agricole
- **DESIGNE** Anthony LEROY, comme référent,
- **AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

## **COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

L'Article 1650 A du Code des Impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle, d'une **Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)**, composées de 11 membres :

- Le Président de l'EPCI
- Et 10 commissaires titulaires

Il précise que :

Cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- donne un avis sur les évaluations foncières et ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale

L'organe délibérant de la Communauté de communes doit dresser une liste, sur proposition des communes membres, composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires ( dont 2 domiciliés en dehors du périmètre de la communauté
- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliés en dehors du périmètre de la communauté).

Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membres de l'Union Européenne,
- Avoir 25 ans au moins,
- Jouir de leurs droits civils,
- Etre familiarisées avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- Etre inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communautés de et des communes membres.

La liste des 20 propositions de commissaires titulaires et de 20 propositions de commissaires suppléant sera transmise au directeur départemental des finances publiques qui désignera 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant.

**Le conseil communautaires propose comme commissaires pour la Commission Intercommunale des Impôts directs :**

COMMUNE	NOM	Prénom	Adresse	Code Postal	Ville	Date de naissance	Lieu de naissance
BROMONT-LAMOTHE	DEVAL	Thierry	Tournebize	63230	SAINT PIERRE LE CHASTEL	01/07/1966	Clermont-Ferrand
BROMONT-LAMOTHE	BRUNET	Isabelle	Le bourg	63230	LA GOUTELLE	09/08/1968	Clermont-Ferrand
BROMONT-LAMOTHE	SERVIERE	Isabelle	Chaleix	63230	BROMONT-LAMOTHE	05/05/1974	Clermont-Ferrand
BROMONT-LAMOTHE	CHAPUIS	Alain	22 avenue des Combrailles	63230	BROMONT-LAMOTHE	18/08/1968	Bromon-Lamothe
BROMONT-LAMOTHE	COHADE	Franck	Laudine	63230	BROMONT-LAMOTHE	18/03/1980	Clermont-Ferrand
BROMONT-LAMOTHE	MICHEL	Julien	Le Bourg	63740	GELLES	05/11/1980	Clermont-Ferrand
SAINT JACQUES D'AMBUR	COLLANGE	Eric	La Pêche	63230	SAINT JACQUES D'AMBUR	09/12/1966	Clermont-Ferrand
SAINT JACQUES D'AMBUR	POURTIER	Nicolas	Martinèche	63230	SAINT JACQUES D'AMBUR	26/07/1978	Clermont-Ferrand
SAINT JACQUES D'AMBUR	POURTIER	René	Cornet	63230	SAINT JACQUES D'AMBUR	02/03/1952	Saint-Jacques d'Ambur
SAINT JACQUES D'AMBUR	CHEVALIER	Jean-Pierre	L'Etramaille	63230	SAINT JACQUES D'AMBUR	05/10/1951	Saint-Jacques d'Ambur
SAINT JACQUES D'AMBUR	PERRIER	Jean-François	Le Bourg	63230	SAINT JACQUES D'AMBUR	06/09/1964	Chamalières
SAINT JACQUES D'AMBUR	TAFANI	Josiane	30 rue du Montel - Crouzol	63530	VOLVIC	01/01/1953	Saint-Pierre le Chastel
SAINT PIERRE LE CHASTEL	CHEBANCE	Lucienne	Le Bourg	63230	SAINT PIERRE LE CHASTEL	06/01/1951	Saint-Pierre le Chastel
SAINT PIERRE LE CHASTEL	ROUDAIRE	Jacques	Bannières	63230	SAINT PIERRE LE CHASTEL	02/12/1948	Clermont-Ferrand
SAINT PIERRE LE CHASTEL	BOSQUAUX	Lionel	Roure	63230	SAINT PIERRE LE CHASTEL	16/10/1972	Madagascar
SAINT PIERRE LE CHASTEL	THIABAULT	Maëva	Le Bourg	63230	SAINT PIERRE LE CHASTEL	25/10/1989	Essey-les-Nancy
SAINT PIERRE LE CHASTEL	ROCHEFORT	Gérard	Bannières	63230	SAINT PIERRE LE CHASTEL	21/09/1957	Saint-Pierre le Chastel
SAINT PIERRE LE CHASTEL	FOUILHOUX	Jacky	58 Bis rue de l'Ouradou	63000	CLERMONT-FERRAND	04/04/1948	Clermont-Ferrand
LA GOUTELLE	DUGOUT	Frédéric	Le Bourg	63230	LA GOUTELLE	10/10/1962	Clermont-Ferrand
LA GOUTELLE	FOURNIER	Dominique	Vanauze	63230	LA GOUTELLE	02/10/1972	Clermont-Ferrand
LA GOUTELLE	THOMAS	Mathieu	Le Bourg	63230	LA GOUTELLE	24/04/1981	Clermont-Ferrand
LA GOUTELLE	VIALIS	Roland	Le Colombier	63230	LA GOUTELLE	28/08/1955	Les Ancizes
PONTGIBAUD	CHABANCE-JOUARD	Céline	12 rue Alphonse Pallu	63230	PONTGIBAUD	13/05/1983	Beaumont
PONTGIBAUD	DUTHEIL	Jean-Christophe	2 rue Fernand Andant	63230	CLERMONT-FERRAND	03/03/1963	Montluçon
PONTGIBAUD	DEFALVARD	Jacqueline	8 Place Jean Moulin	63230	PONTGIBAUD	31/01/1952	Aubière
PONTGIBAUD	BLOSSE	Monique	1 rue des Chaumes	63230	PONTGIBAUD	04/05/1942	Clermont-Ferrand
PONTGIBAUD	DUMORTIER	Gérard	43 Avenue de Verdun	63230	PONTGIBAUD	30/07/1956	La Bassée (Nord)
PONTGIBAUD	VINCENT	Patrick	Epoux	63230	MAZAYES	27/05/1963	Clermont-Ferrand
CHAPDES-BEAUFORT	MIOCHE	Bernard	Chirmeaux	63230	CHAPDES-BEAUFORT	03/10/1944	Clermont-Ferrand
CHAPDES-BEAUFORT	CHANTERANNE	Eugène	rue Saint-Joseph	63230	CHAPDES-BEAUFORT	22/03/1945	Chapdes-Beaufort
CHAPDES-BEAUFORT	MERLE	Christine	rue de l'Enclos	63230	CHAPDES-BEAUFORT	19/02/1950	Chapdes-Beaufort
CHAPDES-BEAUFORT	COULAUDON	Bernard	rue de Beaufort	63230	CHAPDES-BEAUFORT	09/02/1960	Chamalières
CHAPDES-BEAUFORT	MIOCHE	Christian	Les Arbres	63230	CHAPDES-BEAUFORT	19/03/1947	Clermont-Ferrand
CHAPDES-BEAUFORT	SIMONET	Jean-François	Le Girard	63230	PULVERIERES	03/05/1955	Clermont-Ferrand
MONTFERMY	BOTTE	Patrick	Coëffe	63230	MONTFERMY	10/09/1951	Massais (79)
MONTFERMY	COMBEAU	Jacques	La Basse	63230	MONTFERMY	22/11/1950	Clermont-Ferrand
MONTFERMY	LONGCHAMBON	Aimé	Le Puy Maladroit	63230	MONTFERMY	06/02/1958	Montfermy
MONTFERMY	JAVION	Gérard	La Ribeyre	63230	MONTFERMY	13/11/1957	Montfermy
MONTFERMY	FONTEIX	Hervé	La Basse	63230	MONTFERMY	11/09/1973	Clermont-Ferrand
MONTFERMY	LABONNE	Isabelle	14 Impasse Richelieu	63000	CMERMONT-FERRAND	10/09/1957	Clermont-Ferrand

## FINANCES

### ANNULATION MANDAT - AVANCE DE TRESORERIE 2012 - CIAS

Le Président expose que le Centre Intercommunal d'Action Social, rattaché à la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans est souvent confronté en fin d'année à des problèmes de trésorerie. Certaines caisses de retraite versent les prestations attendues avec plusieurs mois de retard et le Conseil Général concernant l'APA, ne verse plus cette prestation à compter de fin octobre.

En décembre 2012, le CIAS n'avait plus la Trésorerie nécessaire pour régler ses charges de personnel, la Communauté de Communes, organisme de rattachement, avait donc versé une somme de 20 000 € budgétée à cet effet, au CIAS.

Ce versement n'avait pas pour but d'être définitif mais devait constituer une avance de Trésorerie.

Afin de rembourser cette avance, il y a lieu de délibérer sur l'annulation du mandat N°462 – 2012.

Il est précisé que cette opération constitue une recette de fonctionnement au budget général sur le compte 773.

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise cette annulation et mandate le Président pour engager les démarches nécessaires.**

### MODIFICATION INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

L'article 18 de la loi n° 2012-1404 du 17 décembre 2012 de financement de la sécurité sociale(LFSS) pour 2013 affine tous les élus locaux (percevant une indemnité de fonction ou non) au régime général de la sécurité sociale. Cette réforme assujettit les indemnités de fonction de certains élus cumulant plusieurs indemnités (calcul en additionnant l'ensemble des indemnités brutes perçues) aux cotisations de sécurité sociale, pour l'ensemble des risques (maladie, vieillesse, accident du travail, maladies professionnelles), ce qui implique des cotisations patronales supplémentaires pour les communes et EPCI.

Le montant des indemnités de fonctions des élus est proposé comme ci-dessous à compter du mois de mai 2014:

NOM Prénom	Fonction	Indice de référence	Taux attribué
MULLER Lionel	Président	IB 1015	28,87 %
LEROY Anthony	Vice-président	IB 1015	13,06 %
VIALETTE-GIRAUD Janette	Vice-présidente	IB 1015	13,06 %
GRANGE Jean-Claude	Vice-président	IB 1015	9,32 %
RABAT Jean-Louis	Vice-président	IB 1015	13,06 %
TIXERONT Gérard	Vice-président	IB 1015	13,06 %
SABY Frédéric	Vice-président	IB 1015	9,32 %

L'indemnité de mai ayant été versée, la régularisation aura lieu sur le versement de l'indemnité de juin.

**Après délibération, le Conseil Communautaire, avec 1 ABSTENTION et 20 POUR, VALIDE les propositions présentées ci-dessus et AUTORISE le Président à engager les procédures nécessaires à la régularisation.**

## DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE – BP IMMOBILIER D’ENTREPRISE – REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE L’EMPRUNT BOUCHERIE

Le Président expose qu’au moment du vote du budget le remboursement en capital de l’emprunt pour la boucherie n’a pas été prévu au bon compte budgétaire, il est proposé les décisions modificatives budgétaires suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DI- 274 – Prêts	- 2 529.78€	
DI – 1641 – Emprunts en euros		+ 2 529.78€

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, VALIDE la modification budgétaire sur le budget annexe immobilier d’entreprise, présentée ci-dessus.**

### ENFANCE/JEUNESSE

#### AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION INTERCOMMUNALE A L’ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - CLALAGE – PRIX DE JOURNEE

Le Président rappelle que la gestion de l’Accueil de Loisirs Sans Hébergement est déléguée par convention à l’Association CLALAGE.

La CCPSV participe actuellement à hauteur de 6,5 € par journée enfant.

Le CLALAGE demande une augmentation de cette participation de 0,50 € soit 7 € par journée enfant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 afin de pallier à l’augmentation des coûts de fonctionnement de la structure, notamment des prestataires.

Un effort auprès des familles de 0,50 € a aussi été appliqué depuis le 1<sup>er</sup> février 2014.

Le Président précise que le prix de journée n’avait pas été augmenté depuis plusieurs années.

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, AUTORISE l’augmentation à 7 € de la participation intercommunale du prix de journée au CLALAGE à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et AUTORISE le Président à engager les procédures nécessaires.**

### TOURISME

#### SUBVENTION TOURISTIQUE AUX COMMUNES DE LA CCPSV - 2014

Le Président rappelle qu’au moment de l’élaboration du budget 2014, les élus avaient prévu de renouveler la subvention touristique aux communes pour l’année 2014.

Le Président rappelle qu’une subvention de 4000 € maximum dans la limite de 80% des dépenses justifiées par facture aux 7 communes de l’intercommunalité peut être versée par la Communauté de Communes pour la réalisation d’aménagements à caractère touristique sur les communes de la CCPSV.

Les fonds 2013 qui n’ont pas été utilisés peuvent être reportés en 2014.

Les projets pouvant être subventionnés seront des projets d’investissements et devront être présentés et validés en Conseil Communautaire.

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l’unanimité, VALIDE le principe d’attribution pour l’année 2014 d’une subvention exceptionnelle d’investissement de 4000 € aux communes de la CCPSV pour soutenir la réalisation de projets à caractère touristique.**

## SUBVENTION TOURISTIQUE AUX COMMUNES 2014 - MONTFERMY

La commune de Montfermy sollicite la CCPSV pour l'attribution de la subvention touristique pour les années 2013 et 2014.

Afin d'embellir le cadre touristique de la commune, la commune de Montfermy souhaite améliorer ses traverses de villages au Puy Maladroit et la Ribeyre, en réalisant des travaux d'enfouissement de réseaux, réfection de chaussée et aménagement de traverse.

Le coût des travaux est estimé à 125 798.16 €

Subvention touristique CCPSV 2013 sollicitée : 4000 €

Subvention touristique CCPSV 2014 sollicitée : 4000 €

**Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ACCORDE à la Commune de MONTFERMY la subvention exceptionnelle d'investissement de 4000 € pour l'année 2013 et 2014, soit 8000 € pour la réalisation des travaux présentés ci-dessus.**

## DIVERS

### ADHESION 2014 AUX ORGANISMES DE SOUTIEN AUX INITIATIVES COMMUNAUTAIRES

**Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres présents, DECIDE l'adhésion de la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans aux organismes suivants :**

- **La ARDTA**, Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne (Accueil, animations, conseil, Formations)  
**Cotisation 2014 : 500 €**
- **ETD** - Centre de ressources du développement territorial National – Formations, accompagnement de projets, soutien au consultation Marchés publics, publications, expertise  
**Cotisation 2014 : 500€**
- **CAUE**- Conseil Architecture, Urbanisme, Environnement  
**Cotisation 2014 : 700 €**
- **Plateforme Riom Combrailles Initiatives** – Accompagnement porteurs de projets – Financement des initiatives privées  
**Cotisations 2014 : 200 €**
- **La PLATEFORME 21**, Association au service des acteurs professionnels et institutionnels du Massif central, outil d'animation, d'échange et de mutualisation des informations et pratiques autour du développement durable.  
**Cotisation 2014 : 250 €**
- **ADCF – Assemblée des Communautés de France**  
**Cotisation 2014 : 439.11€** (0,105 €/hab - 4182 habitants – Source INSEE Recensement population 2010)



## TRANSPORT SCOLAIRE – RÔLE DES RESPONSABLES LOCAUX

Le Président rappelle que le Conseil Général assure la compétence Transport scolaire au niveau départemental.

Des responsables locaux avaient été identifiées pour assurer une grande partie de la gestion administrative de ce service, notamment pour les transports des collégiens et lycéens, le SIVOM puis la CCPSV en assuraient la fonction.

Jusqu'en juin 2012, la CCPSV assurait les inscriptions ainsi que la facturation aux familles.

Depuis 2013, la CCPSV gère les inscriptions, le suivi et la coordination de ce service grâce à la mise à disposition d'un agent gratuitement.

Le Conseil Général demande aujourd'hui à la CCPSV de se positionner sur le rôle qu'elle souhaite avoir dans la gestion des transports scolaires, compte tenu de l'évolution de son organisation par la mise en place d'un outil de gestion informatique.

Trois propositions :

- Responsable local Web gestionnaire
- Responsable local web contrôle
- Ne plus être responsable local

**Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE que la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans ne soit plus responsable local des transports scolaires à compter de ce jour.**